LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité des Bouches-du-Rhône

7 rue Francis Davso
13001 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

AUDITA

Société inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes près

la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

25 Rue SYLVABELLE – 13 006 MARSEILLE

Ce rapport contient 42 pages.

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité des Bouches-du-Rhône

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

7 rue Francis Davso

13001 MARSEILLE

Récépissé de déclaration n°03.638 du 12 juillet 1958

à la préfecture des Bouches du Rhône

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

AUDITA

Société inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes près

la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

25 Rue SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité des Bouches-du-Rhône

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

7 rue Francis Davso

13001 MARSEILLE

Récépissé de déclaration n°03.638 du 12 juillet 1958

à la préfecture des Bouches du Rhône

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres du Comité,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité départemental des Bouches du Rhône de la Ligue Nationale Contre le Cancer, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

Note *«* Principes généraux », concernant l'application du règlement ANC 2022-06, la présentation des comptes annuels a été adapté en fonction des dispositions dudit règlement.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 07 mai 2026



D

AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

Société inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**18 436.80**	**(5 650.54)**	**12 786.26**	**9 759.52**
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires, licences et marques	18 436.80	(5 650.54)	12 786.26	
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				9 759.52
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 630 357.70**	**(463 213.70)**	**1 167 144.00**	**1 231 985.00**
Terrains				
Constructions	1 456 435.09	(306 288.08)	1 150 147.01	1 207 412.61
Install. techniques, matériel et outillage industriels	173 922.61	(156 925.62)	16 996.99	24 572.39
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**77 151.00**		**77 151.00**	**55 472.00**
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	77 151.00		77 151.00	55 472.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	**1 725 945.50**	**(468 864.24)**	**1 257 081.26**	**1 297 216.52**
STOCKS et EN-COURS				**3 824.64**
CRÉANCES	**320 767.37**		**320 767.37**	**402 131.42**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 735.88		16 735.88	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	297 909.62		297 909.62	398 502.06
Charges constatées d'avance	6 121.87		6 121.87	3 629.36
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	**5 481 577.51**		**5 481 577.51**	**4 948 190.07**
Instruments Financiers A Terme				
Disponibilités	5 481 577.51		5 481 577.51	4 948 190.07
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	**5 802 344.88**		**5 802 344.88**	**5 354 146.13**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**7 528 290.38**	**(468 864.24)**	**7 059 426.14**	**6 651 362.65**
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	**2 986 763.13**	**2 986 763.13**
Réserves statutaires ou contractuelles	1 400 000.36	1 400 000.36
Réserves pour projet de l'entité	1 586 762.77	1 586 762.77
Autres réserves		
Report à nouveau	**2 943 558.59**	**2 462 101.34**
Excédent ou déficit de l'exercice	**17 065.01**	**481 457.25**
Situation nette (sous total)	**5 947 386.73**	**5 930 321.72**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	**10 631.47**	**11 964.25**
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	**5 958 018.20**	**5 942 285.97**
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques	28 996.00	
Provisions pour charges		25 495.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	**28 996.00**	**25 495.00**
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
DETTES	**1 072 411.94**	**683 581.68**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 496.19	138 670.87
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	77 730.37	53 774.02
Dettes fiscales	28 988.58	27 133.86
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	(2 803.20)	
Autres dettes	820 000.00	464 002.93
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	**1 072 411.94**	**683 581.68**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**7 059 426.14**	**6 651 362.65**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025 12 Mois	31/12/2024 12 Mois	VARIATION	%
Cotisations	76 192.00	78 944.00	(2 752.00)	-3.49 %
Ventes de biens et services	28 813.88	10 055.00	18 758.88	
Ventes de biens	1 270.00	1 100.00	170.00	15.45 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	27 543.88	8 955.00	18 588.88	
. dont parrainages	2 064.63		2 064.63	
Concours publics et subventions d'exploitation	189 960.51	126 746.20	63 214.31	49.87 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	1 072 623.94	885 295.83	187 328.11	21.16 %
Dons manuels	1 072 623.94	885 295.83	187 328.11	21.16 %
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	705 872.33	1 194 697.98	(488 825.65)	-40.92 %
Reprises sur amort., dépr., prov.	25 495.00	54 459.74	(28 964.74)	-53.19 %
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	6 625.32		6 625.32	
PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 105 582.98**	**2 350 198.75**	**(244 615.77)**	**-10.41 %**
Achats de marchandises	4 273.09	675.53	3 597.56	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	539 278.64	473 270.67	66 007.97	13.95 %
Aides financières	979 172.89	899 303.51	79 869.38	8.88 %
Impôts, taxes et versements assimilés	20 310.71	17 012.01	3 298.70	19.39 %
Salaires	300 686.32	265 085.63	35 600.69	13.43 %
Cotisations sociales	133 006.16	114 059.28	18 946.88	16.61 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	75 887.50	69 901.64	5 985.86	8.56 %
Dotations aux provisions	28 996.00	25 495.00	3 501.00	13.73 %
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	76 019.12	78 972.46	(2 953.34)	-3.74 %
CHARGES D'EXPLOITATION	**2 157 630.43**	**1 943 775.73**	**213 854.70**	**11.00 %**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(52 047.45)**	**406 423.02**	**(458 470.47)**	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	89 883.88	91 698.69	(1 814.81)	-1.98 %
Reprises sur provisions, dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de tréso				
PRODUITS FINANCIERS	**89 883.88**	**91 698.69**	**(1 814.81)**	**-1.98 %**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmnts et instru de tréso				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	**89 883.88**	**91 698.69**	**(1 814.81)**	**-1.98 %**

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025 12 Mois	31/12/2024 12 Mois	VARIATION	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**37 836.43**	**498 121.71**	**(460 285.28)**	**-92.40 %**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**4 811.30**	**(4 811.30)**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**411.76**	**(411.76)**	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		**4 399.54**	**(4 399.54)**	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	20 771.42	21 064.00	(292.58)	-1.39 %
TOTAL DES PRODUITS	**2 195 466.86**	**2 446 708.74**	**(251 241.88)**	**-10.27 %**
TOTAL DES CHARGES	**2 178 401.85**	**1 965 251.49**	**213 150.36**	**10.85 %**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**17 065.01**	**481 457.25**	**(464 392.24)**	**-96.46 %**
Dons en nature	49 498.77	18 463.83	31 034.94	
Prestations en nature	244 762.00	864.58	243 897.42	
Bénévolat	82 613.51	45 631.54	36 981.97	81.04 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**376 874.28**	**64 959.95**	**311 914.33**	
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	49 498.77	18 463.83	31 034.94	
Prestations en nature	244 762.00	864.58	243 897.42	
Personnel bénévole	82 613.51	45 631.54	36 981.97	81.04 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**376 874.28**	**64 959.95**	**311 914.33**	
NON AFFECTÉS				

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 4

1.1 OBJET SOCIAL 4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES 4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE 5

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 6

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX 6
2.1.1 Préambule 6
2.1.2 Cadre légal de référence 6
2.1.3 Changement de méthode comptable 6
2.2 DÉROGATIONS 8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux 8

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 9

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF 9
3.1.1 Principes généraux 9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut) 9
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C » 10
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé 10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements 10
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières 11
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025 11
3.1.7 Stocks 11
3.1.8 Etat des échéances des créances 11
3.1.9 Tableaux des dépréciations 12
3.1.10 Disponibilités 12
3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan 12
3.1.12 Charges constatées d'avance 13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF 14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres 14
3.2.2 Provisions pour risques et charges 15
3.2.2.1 Tableau de variation 15
3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés 15
3.2.3 Dettes 15
3.2.3.1 Etat des échéances 15
3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales 16
3.2.4 Charges à payer par postes du bilan 16
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN 16

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 17

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 17
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 18
4.2.1 Produits liés à la générosité du public 18
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie 18
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers 18
4.2.1.3 Mécénat 18
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public 18
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public 18
4.2.2.1 Parrainage des entreprises 18
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie 19
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public 19
4.2.3 Subventions et autres concours publics 19
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations 20
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 20
4.3.1 Modalités de répartition des charges 20
4.3.2 Missions sociales 21

4.3.3 Frais de recherche de fonds 21
4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public 21
4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources 21
4.3.4 Frais de fonctionnement 22
4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations 22
4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD 22
4.4.1 Principes généraux 22
4.4.2 Principes de valorisation 23
4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD 24
4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 25
4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes 25
4.6.2 Charges et produits exceptionnels 25
4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) 26
4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER) 26
4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public 28
4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public 28

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE 29

5.1 AUTRES INFORMATIONS 29
5.1.1 Informations relatives aux bénévoles 29
5.1.2 Informations relatives au personnel salarié 30
5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice 30
5.1.4 Certification du nombre d'adhérents 30

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organises étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche** :

  Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades** :

  Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage** :

  Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation** :

  Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;

- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

L'année 2025 se caractérise par une augmentation des dons bien que le nombre de donateurs soit en diminution par rapport à 2024.
Le résultat dégagé au 31/12/25 de 17 K€ présente cependant une diminution de 464 K€. Cette variation s'explique notamment par la diminution des legs qui s'élevait à 1.195 K€ en 2024 et qui ne sont que de 706 K€ au 31/12/25 (-489 K€)

Le comité s'est engagé dans le développement des actions de préventions depuis la fin de l'année 2025, actions qui se poursuivront en 2026 avec l'affectation à plein temps d'une salariée sur ce type d'opérations.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de règlementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne

- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »

- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »

- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »

- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »

- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »

- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée

- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

Ces changements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Comité Départemental 13 de la Ligue Nationale Contre le Cancer.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A Début Exercice	B Augmentations	C Diminutions	D Fin exercice
Immobilisations incorporelles	14 160	18 437	14 160	18 437
Immobilisations corporelles	1 634 670	5 396	9 709	1 630 357
Immobilisations financières	55 472	21 679		77 151
Total	**1 704 302**	**45 512**	**23 869**	**1 725 945**

3.1.2.1 *Détail des colonnes « B et C »*

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	**18 437**	**14 160**
→ 232000		9 760
→ 205000	18 437	4 400
Immobilisations corporelles	**5 396**	**9 709**
→ 218310	3 248	3 497
→ 218341		6 212
→ 218410	1 350	
→ 218420	798	
Immobilisations financières	**21 679**	**0**
→ 271800	21 679	
→ …		
Total	**45 512**	**23 869**

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	4 440	5 651	4 440	5 651
Amort.Immobilisations corporelles	402 686	70 237	9 709	463 214
Amort.Immobilisations financières	0			0
Total	**407 126**	**75 888**	**14 149**	**468 865**

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	53 784	21 679		75 463
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 688			1 688
Total	**55 472**	**21 679**	**0**	**77 151**

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres …			
Total	**0**	**0**	**0**

Néant

3.1.7 Stocks

Absence de stock.

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	77 151	0	77 151
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	314 646	314 646	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	6 122	6 122	
Total	**397 918**	**320 767**	**0**

3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Stocks Créances Immobilisations financières				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Néant

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.10 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	3 981 578	
Livrets et comptes épargne		
Comptes à terme	1 500 000	88 206
Total	**5 481 578**	**88 206**

3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
→	4 705	465
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→ Factures à établir	6 981	
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Dons a recevoir du BN	132 758	111 706
→ Plvt auto	13 197	9 862
→ Divers produits à recevoir	0	4 141
→ Autres produits à recevoir du BN	0	3 580
→ Legs à recevoir du BN	43 340	162 667
→ Charges à payer	410	
→ Débiteurs divers	3 500	5 500
Disponibilités		
Total	**204 891**	**297 921**

3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Charges locatives	677	837
Assurance	2 282	2 652
Contrats prestataires divers	3 163	140
Total	**6 122**	**3 629**

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/12025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	1 400 000							1 400 000
→ Fonds de réserve générale	1 586 763							1 586 763
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	2 462 101	481 457						2 943 558
Excédent ou **déficit de l'exercice**	481 457	-481 457		17 065				17 065
Subventions d'investissement	11 965					1 333		10 632
Provisions réglementées								
Total	**5 942 286**	**0**	**0**	**17 065**	**0**	**1 333**	**0**	**5 958 018**

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 *Tableau de variation*

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	25 495	28 996	25 495	28 996
→				
Total	**25 495**	**28 996**	**25 495**	**28 996**

3.2.2.2 *Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.3 Dettes

3.2.3.1 *Etat des échéances*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 496	148 496		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	106 719	106 719		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-2 803	-2 803		
Autres dettes	820 000	820 000		
Produits constatés d'avance		0		
Total	**1 072 412**	**1 072 412**	**-**	**-**

3.2.3.2 *Détail des dettes fiscales et sociales*

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	**25 955**	**24 482**
→ Impôt sur les sociétés	20 771	21 063
→ Taxe sur les salaires	2 968	1 493
→ Formation professionnelle et autres taxes	2 216	1 926
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	**80 764**	**56 425**
→ Urssaf/ Pôle emploi	18 191	15 598
→ Caisse de retraite	5 516	4 523
→ Caisse de prévoyance	3 333	2 818
→ Personnel autres charges à payer	13 763	
→ Organismes sociaux autres charges à payer	6 240	
→ Dettes congés à payer	20 735	21 120
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	9 953	9 715
→ Prélèvement à la source	3 034	2 651
Total	**106 719**	**80 907**

3.2.4 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	**113 587**	**99 263**
→ FNP - Factures non parevenues	21 300	19 739
→ FNP - Factures non parevenues (BN)	92 287	79 524
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	**0**	**0**
...		
...		
Dettes des legs et donations :	**0**	**0**
...		
Autres dettes :	**869 928**	**494 698**
→ CAP recherches et hôpitaux	820 000	463 000
→ Dettes sociales (CP et CS/CP)	49 928	30 836
→ CAP Autres		862
Total	**983 515**	**593 961**

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

013 - COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE	Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	1 645 775,31	1 571 163,10	1 465 535,23	1 386 514,54
1.1 Réalisées en France	*1 645 775,31*	*1 571 163,10*	*1 465 535,23*	*1 386 514,54*
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	*788 407,42*	*714 789,84*	*657 971,72*	*578 951,03*
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	*857 367,89*	*856 373,26*	*807 563,51*	*807 563,51*
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	254 766,38	248 575,02	257 595,67	241 027,71
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	*253 270,33*	*247 078,97*	*257 595,67*	*241 027,71*
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	*1 496,05*	*1 496,05*		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	228 092,74	142 373,88	195 561,59	163 865,08
3.1 Frais d'information et de communication	*61 753,33*	*58 273,33*	*42 020,38*	*42 020,38*
3.2 Frais de fonctionnement	*151 061,99*	*68 823,13*	*139 205,50*	*107 591,34*
3.3 Autres charges	*15 277,42*	*15 277,42*	*14 335,71*	*14 253,36*
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	*28 996,00*	*28 996,00*	*25 495,00*	*25 495,00*
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	*20 771,42*		*21 064,00*	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES	2 178 401,85	1 991 108,00	1 965 251,49	1 816 902,33
EXCÉDENT OU DÉFICIT	17 065,01		481 457,25	

	Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 832,04	4 832,04	4 780,78	4 780,78
Réalisées en France	*4 832,04*	*4 832,04*	*4 780,78*	*4 780,78*
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	49 498,77	49 498,77	19 328,41	19 328,41
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	322 543,47	322 543,47	40 850,76	40 850,76
TOTAL	376 874,28	376 874,28	64 959,95	64 959,95

013 - COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE	Décembre 2025		Décembre 2024	
RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 969 163,41	-1 969 163,41	-2 242 585,08	-2 242 585,08
1.1 Cotisations sans contrepartie	*-76 192,00*	*-76 192,00*	*-78 944,00*	*-78 944,00*
1.2 Dons, legs et mécénat	*-1 072 623,94*	*-1 072 623,94*	*-885 295,83*	*-885 295,83*
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	*-820 347,47*	*-820 347,47*	*-1 278 345,25*	*-1 278 345,25*
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-12 180,72		-26 335,46	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	*-2 064,63*			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	*-3 234,86*		*-18 106,42*	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	*-6 881,23*		*-8 229,04*	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-188 627,73		-126 746,20	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-25 495,00	-25 495,00	-51 042,00	-51 042,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-2 195 466,86	-1 994 658,41	-2 446 708,74	-2 293 627,08

	Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-376 874,28	-376 874,28	-64 959,95	-64 959,95
Bénévolat	*-82 613,51*	*-82 613,51*	*-45 631,54*	*-45 631,54*
Prestations en nature	*-244 762,00*	*-244 762,00*	*-864,58*	*-864,58*
Dons en nature	*-49 498,77*	*-49 498,77*	*-18 463,83*	*-18 463,83*
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-376 874,28	-376 874,28	-64 959,95	-64 959,95

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ …		
→ …		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Ventes et prestations	1 218	1 100
→ Autres produits affectés aux missions sociales	20 132	8 955
→ Activité de récupération	6 476	
→ Produits financiers	89 884	91 699
→ QP issues d'autres entités (du siège)	702 637	1 176 592
Total	**820 347**	**1 278 345**

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Parrainage et recherche partenariat	2 065	
→ Produits exceptionnels	1 333	4 811
→ Transferts de charges	0	3 418
→ Autres produits d'activités annexes	5 548	3 418
→ Contributions financières autres	3 235	18 106
Total	**12 181**	**29 753**

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	**0**	**0**

Néant

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie de la manière suivante : 20 % au fonctionnement, 20 % à la recherche, 30 % aux malades et 30 % à la prévention et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 22 septembre 2022.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	14 253	0	7 936	22 189
Assurance	2 123		1 150	3 273
Electricité et eau	7 940		1 985	9 925
Téléphone	2 609	79	3 873	6 561
Affranchissement	18 816	44 612	4 702	68 130
Autres (à préciser)				
Total	**45 741**	**44 691**	**19 646**	**110 078**

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	83 574	73 189
Actions d'information, de prévention et de dépistage	83 574	73 189
Actions de formation		
Actions de recherche	73 937	64 074
Actions de societé et politique de santé	14 708	11 964
Frais d'appel aux dons et legs	86 006	77 216
Frais de fonctionnement (dont communication)	91 894	79 514
Total	**433 693**	**379 146**

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	**2025**	**2024**
Actions pour les malades	393 666	332 567
Actions d'information, prévention,dépistage	212 969	157 383
Actions de formation	15 938	14 752
Actions de recherche	147 318	137 836
Actions autres	18 517	15 517
Total	**788 407**	**658 055**
Versement à d'autres organismes	**2025**	**2024**
Actions pour les malades	150 000	350 000
Actions d'information, prévention,dépistage	40 996	
Actions de formation		
Actions de recherche	666 372	457 564
Actions autres		
Total	**857 368**	**807 564**

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	61 753	42 020
Frais de gestion	126 266	114 755
Impôts et taxes	4 271	3 620
Cotisation statutaire	20 525	20 830
Dot° aux amortissements	15 178	13 980
Charges exceptionnelles		0
Charges financières	100	273
Total	**228 093**	**195 479**

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMIC x 1,5	82 641	45 632
Prestation	Tarif négocié	244 762	865
Autres (dont dons en nature)		49 499	18 464
	Total	**376 902**	**64 961**

En 2025, le CD13 a bénéficié d'une mise à disposition par CNP Assurance d'une personne représentant une valorisation de 245 K€.

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction-nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger								
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					
Achats de marchandises	4 273										4 273
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	291 185				151 868		96 225				539 278
Aides financières	121 805	857 368									979 173
Impôts, taxes et versement assimilés	13 592				2 448		4 271				20 311
Salaires et traitements	178 181				58 929		63 577				300 686
Charges sociales	77 611				27 078		28 318				133 006
Doations aux amortissements et dépréciations	60 710						15 178	28 996	20 771		125 655
Dotations aux prévisions											0
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges	41 050				14 444		20 525				76 019
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	788 407	857 368	0	0	254 766	0	228 093	28 996	20 771	0	2 178 402

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction-nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens			49 499		49 499
Prestations de services				244 762	244 762
Personnel bénévole	82 641				82 641
TOTAL	**82 641**	**0**	**49 499**	**244 762**	**376 902**

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	6 000
Total	**6 000**

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Néant

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIGUE CONTRE LE CANCER — 013 - COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE	Décembre 2025	Décembre 2024
Détails — RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	***-1 969 163,41***	***-2 242 585,08***
1.1 Cotisations sans contrepartie	*-76 192,00*	*-78 944,00*
1.2 Dons, legs et mécénat	*-1 072 623,94*	*-885 295,83*
Dons manuels non affectés	-1 033 692,82	-881 824,02
Dons manuels affectés	-38 931,12	-3 471,81
Legs, donations et assurances-vie non affectés		
Legs et autres libéralités affectés		
Mécenat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	*-820 347,47*	*-1 278 345,25*
Manifestations	-848,00	
Ventes (dont abonnement à vivre)	-370,00	-520,00
Prestations et autres ventes		-595,00
Activités de récupération	-6 476,25	
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-20 131,87	-8 940,00
Autres produits affectés		
Produits financiers	-89 883,88	-91 698,69
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-702 637,47	-1 176 591,56
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	***-25 495,00***	***-51 042,00***
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-1 994 658,41	-2 293 627,08
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	**-1 994 658,41**	**-2 293 627,08**

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	**4 405 122,33**	**3 873 377,43**
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	3 550,41	476 642,40
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	52 054,74	55 102,50
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	**4 460 727,48**	**4 405 122,33**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	***-376 874,28***	***-64 959,95***
Bénévolat	*-82 613,51*	*-45 631,54*
Prestations en nature	*-244 762,00*	*-864,58*
Dons en nature	*-49 498,77*	*-18 463,83*
TOTAL	**-376 874,28**	**-64 959,95**

LA LIGUE Détails	013 - COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE EMPLOIS PAR DESTINATION CER	Décembre 2025 TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Décembre 2024 TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		***1 571 163,10***	***1 386 514,54***
1.1 Réalisées en France		*1 571 163,10*	*1 386 514,54*
Actions réalisées par l'organisme		*714 789,84*	*578 951,03*
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		366 666,11	303 520,39
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		184 898,96	126 772,27
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		15 937,69	14 751,83
Actions de société et politique de santé		18 516,59	15 516,56
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		128 770,49	118 389,98
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		*856 373,26*	*807 563,51*
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		150 000,00	350 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		40 001,12	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		666 372,14	457 563,51
Programmes nationaux		*157 367,89*	*32 713,51*
Programmes régionaux et départementaux		*509 004,25*	*424 850,00*
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		***248 575,02***	***241 027,71***
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		*247 078,97*	*241 027,71*
Frais d'appel de dons		185 663,12	156 391,32
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		61 415,85	57 608,35
Frais de traitements des legs			1 822,82
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes			25 205,22
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		*1 496,05*	
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat		1 496,05	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		***142 373,88***	***163 947,43***
3.1 Frais d'information et de communication		*58 273,33*	*42 020,38*
Frais d'information et de communication externe		58 273,33	41 348,38
Frais d'information et de communication interne			672,00
3.2 Frais de fonctionnement		*68 823,13*	*107 591,34*
Frais de gestion		44 026,96	83 140,83
Formation administrative			
Impôts et taxes		4 270,98	3 620,11
Cotisation statutaire 10%		20 525,19	20 830,40
3.3 Autres charges		*15 277,42*	*14 335,71*
Charges financières		99,92	273,03
Dotations aux amortissements		15 177,50	13 980,33
Charges exceptionnelles			82,35
TOTAL DES EMPLOIS		**1 962 112,00**	**1 791 489,68**
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		***28 996,00***	***25 495,00***
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		**3 550,41**	**476 642,40**
TOTAL		**1 994 658,41**	**2 293 627,08**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	***4 832,04***	***4 780,78***
Réalisées en France	*4 832,04*	*4 780,78*
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	***49 498,77***	***19 328,41***
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	***322 543,47***	***40 850,76***
TOTAL	**376 874,28**	**64 959,95**

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2025	site internet	18 437			18 437	5 651	
2025	ordinateurs	3 248			3 248	718	
2025	mobilier Salon	2 148			2 148	101	
	Total	**23 833**					

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc.…	24	520		9 375,60
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc.…) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	11	3796		68 432,83
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.… réunions… Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones…) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises… Autres.		268		4 832,00
Total	**35**	**4 584**	**0**	**82 640**

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)
(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	6	8 802	5
Total	**6**	**8 802**	**5**

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
Voyages, déplacements et réceptions	Frais de transports, hébergement et restauration	8 337
	Total	**8 337**

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 9.524 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité des Bouches-du-Rhône

7, Rue Francis Davso
13001 MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

AUDITA

Société inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes près

la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

25 Rue SYLVABELLE – 13 006 MARSEILLE

Ce rapport contient 7 pages

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité des Bouches-du-Rhône

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901

7, Rue Francis Davso

13001 MARSEILLE

Récépissé de déclaration n° 03.638 du 12 juillet 1958

à la préfecture des Bouches du Rhône

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

AUDITA

Société inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes près

la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

25 Rue SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité des Bouches-du-Rhône

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901

7, Rue Francis Davso

13001 MARSEILLE

Récépissé de déclaration n° 03.638 du 12 juillet 1958

à la préfecture des Bouches du Rhône

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres du Comité,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1- **Convention établie le 12 novembre 2025 sur décision du Conseil d'administration du 14 mars 2025 avec le Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille « CRCM ».**

Administrateur concerné : Les professeurs Jean-Paul BORG et Norbert VEY sont respectivement administrateurs de votre association et Directeur du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille et Directeur Général de l'IPC.

Nature et objet : Financement du projet de recherche intitulé « Diagnostic amélioré des cancers féminins traités avec une thérapie ciblant la réparation ADN ».

Modalités : Montant du financement attribué en 2025 : 150.000 €.

2- **Convention établie le 19 novembre 2025 sur décision du Conseil d'administration du 14 mars 2025 avec l'Assistance Publique de des Hôpitaux de Marseille « APHM ».**

Administrateur concerné : Professeur Gérard MICHEL, administrateur de votre association et Chef de Service Onco-pédiatrique de la Timone APHM.

Nature et objet : Financement du projet « GenLEA : Identification de facteurs de risques génétiques prédictifs de séquelles à long terme après traitement d'une leucémie aiguë de l'enfant ».

Modalités : Montant du financement attribué en 2025 : 300.000 €.

3- **Convention avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la région PACA « CROEC ».**

Administrateur concerné : Nicolas FERAND, administrateur de votre association et Président de l'Ordre des Experts-Comptables.

Nature et objet : Don versé par le CROEC.

Modalités : Montant du don versé en 2025 : 10.000 €.

Marseille, le 07 mai 2026

AUDITA
Représentée par Patrice SEJNERA



Société inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence